



Donation pour se protéger

Par **Mortimer01**, le **13/05/2014** à **21:33**

Bonjour,

Ma mère a été saisie de sa maison qui est mise aux enchères a 500 000 euros.
Elle doit a son ex mari une somme plus importante puisqu il l a achetée plus cher a l époque
et a mis la maison a son nom.

Si la vente ne s effectue pas a bon prix, il est probable que son appartement dont elle est
propriétaire soit mis en hypothèque.

Est il encore possible que, pour éviter qu on lui prenne son appartement, elle m en fasse
maintenant la donation ?

Si oui, quel est le montant qu elle doit payer ?

Y a t il des risques ?

Est ce que j encours le risque de payer le restant de sa "dette" ?

Combien de temps cela prend il de faire la donation ?

Merci pour vos réponses...